

## L'UJCD REÇUE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

### NOTRE SYNDICAT A PLAIDÉ POUR UNE NOUVELLE CONVENTION

Paris, le 5 septembre 2012

**Les responsables de l'UJCD-Union dentaire ont été reçus ce jour par Marisol Touraine, ministre de la Santé, et son Directeur de cabinet. Ils ont exposé les raisons qui ont conduit l'UJCD à attaquer devant le Conseil d'État l'avenant n° 2 à la convention dentaire et ont présenté le programme de réforme élaboré par notre syndicat. L'UJCD se félicite de l'écoute attentive et de l'intérêt suscité par ses propositions.**

« Ce long entretien nous a permis d'aborder, sans langue de bois, les principaux sujets qui concernent aujourd'hui la chirurgie dentaire, en particulier la nécessité d'ouvrir de véritables négociations tripartites en vue de l'élaboration d'une convention novatrice », explique Philippe Denoyelle, président de l'UJCD. « Les propositions que nous avons présentées à ce titre ont retenu l'attention de nos interlocuteurs. Comme à l'Élysée en juillet dernier, notre syndicat est la première organisation professionnelle de chirurgiens-dentistes à être reçue au ministère de la Santé ; ce n'est sans doute pas sans rapport avec le caractère innovant du programme dont nous proposons la mise en œuvre », poursuit Philippe Denoyelle.

Après la publication de l'avenant n° 2 au J.O., mais sans approbation ministérielle expresse, et après l'introduction de deux recours auprès du Conseil d'État, l'UJCD a précisé le sens de cette démarche : rappeler les parties signataires au respect de la loi et ouvrir la voie à la négociation d'un nouveau texte conventionnel.

Tenant compte du contexte financier actuel, mais soucieux de maintenir un principe de solidarité et de centrer la prise en charge sur les besoins essentiels des patients, notre syndicat a plaidé en faveur d'une refonte du système de financement des soins bucco-dentaires. Pour assurer la nécessaire réévaluation des honoraires de soins et l'amélioration de la prise en charge, l'UJCD préconise un fonds globalisé, issu de la fusion de l'enveloppe des régimes obligatoires et d'une partie des financements apportés aujourd'hui par les régimes complémentaires.

« Si nous voulons que notre profession ait un avenir, il nous faut rompre avec les certitudes toutes faites et avec les habitudes du passé et n'en conserver que le meilleur principe : l'exercice effectif d'une solidarité entre tous les Français. C'est à une réforme de fond que nous appelons chaque acteur de notre système de soins, afin de rendre toute sa noblesse à notre mission de thérapeutes », conclut le président de l'UJCD.

**Contact presse** : UJCD-Union Dentaire - Tél. : 01 44 85 51 21 ■ Fax : 01 46 27 55 34 ■ [ujcd@ujcd.com](mailto:ujcd@ujcd.com)